

40.— Grèves et lock-out, par industrie, 1957—fin

Industrie	Grèves et lock-out	Travailleurs touchés	Journées de travail perdus
Fabrication	115	38,260	990,714
Aliments et boissons.....	12	856	11,326
Tabac et produits du tabac.....	2	578	10,452
Produits en caoutchouc.....	2	732	2,961
Produits en cuir.....	2	96	4,668
Produits textiles (sauf les vêtements).....	12	4,358	25,117
Vêtements (textile et fourrure).....	19	2,953	16,651
Articles en bois.....	12	1,026	19,901
Articles en papier.....	5	5,834	189,386
Impression, édition et industries connexes.....	4	77	1,484
Produits du fer et de l'acier.....	19	6,170	64,042
Matériel de transport.....	6	6,454	22,326
Produits des métaux non ferreux.....	2	6,347	522,955
Appareils et fournitures électriques divers.....	4	576	7,610
Produits des minéraux non métalliques.....	4	629	29,852
Dérivés du pétrole et de la houille.....	1	237	8,771
Produits chimiques.....	5	1,068	52,443
Fabrications diverses.....	4	269	1,069
Construction	59	17,710	214,705
Transports, entreposage, communications	10	3,514	36,381
Transports.....	10	3,514	36,381
Services publics	2	96	676
Commerce	20	950	34,299
Services	11	672	6,456
Service communautaire ou publique.....	2	18	83
Administration publique.....	4	375	3,488
Services personnels.....	5	279	2,885
Total	249	91,409	1,634,881

Section 10.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent de liaison officiel entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 et rattachée à la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'Organisation vise à améliorer la situation ouvrière et sociale dans le monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail et par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 79 États membres, financée par leurs gouvernements et dirigée de façon démocratique par les représentants de ces gouvernements ainsi que des employeurs et travailleurs organisés, l'OIT comprend trois organes principaux: 1° la Conférence internationale du Travail, 2° le Bureau international du Travail, et 3° le Conseil d'administration. Depuis la seconde guerre mondiale, l'OIT a élargi le champ de son activité en établissant huit commissions industrielles tripartites, chargées d'étudier les problèmes des principales industries du monde, au moyen de conférences techniques régionales et spéciales, ainsi que par un vaste programme d'aide technique qui vise à favoriser le développement des pays arriérés dans des domaines tels que les coopératives, la formation professionnelle, les techniques de production et l'organisation des services d'emploi.

La *Conférence internationale du Travail* se réunit une fois l'an et forme un parlement mondial qui étudie les problèmes ouvriers et sociaux; elle réunit quatre délégués de chaque État membre (deux représentent le gouvernement, un, les employeurs, et l'autre, les travailleurs), accompagnés de conseillers techniques. La Conférence formule des normes